058-200067700-20240402-2024_030-DE Reçu le 04/04/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. <u>Date convocation</u>: 26 Mars 2024. <u>Présents</u>: AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole ;CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, <u>Excusés</u>: BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), <u>Absents</u>: BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François; <u>Secrétaire de séance</u>: COLAS David <u>En exercice</u>: 44. Présents: 29. Votants: 36

13. Affaires financières - Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Suivant le contexte inflationniste et la revalorisation des bases fiscales à 4,2 %, les produits attendus 2024 et les taux sont les suivants :

Pour la commune de Saint Germain Chassenay

Zone 10 EXV200 ST GERMAIN

Le SYCTOM de Saint Pierre le Moûtier nous a communiqué un produit attendu de 31 916 €, le taux de cette zone doit être à 11,73 % pour atteindre ce produit.

Pour les communes de Cossaye, Lamenay sur Loire, Lucenay les Aix et Toury-Lurcy

Suivant la délibération, le SICTOM Nord Allier nous a communiqué un produit attendu de 258 854 €, les taux doivent être pour les zones concernées comme suit pour atteindre ce produit :

| Zone | Taux 2024 |
|---|-----------|
| 01 SICTOM_NA_C0,5_BRASLATERAL (01 Cossaye, Lamenay, Lucenay | 11,90 % |
| 05 SICTOM NA C1 SPEC (05 E EXV200 K087 Lucenay) | |
| 04 SICTOM_NA_C1 (06 Cossaye, Lucenay et 04 Toury Lurcy | |
| 08 SICTOM NA C0,5 (08 Cossaye, Lamenay, Lucenay) | 11,90 % |

Sur le secteur de collecte en régie

Suivant la délibération 2023-060 du 27/06/2023 sur la fusion des zones et pour atteindre le produit de 2 343 000 € nécessaire à l'équilibre du budget, le taux doit être fixé comme suit :

| 2023 | 2024 | Taux 2024 |
|------------------------|-------------|-----------|
| 02 REGIE C1 | 02 REGIE C1 | 11,30 % |
| 09 EXV200 AVRIL FLEURY | 02 REGIE C1 | |

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire :

De les approuver

Actée d'une abstention, le Conseil, après en avoir délibéré, agrée la proposition

Fait à Decize, le 02 Avril 2024

16

AR Prefecture

058-200067700-20240402-2024_030-DE Reçu le 04/04/2024

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 04/04/2024

Et de la publication le 04/04/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY

17